Syndicat mixte SCoT de Gascogne

COMITÉ SYNDICAL
DU 16 JUILLET 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 11 juillet 2025

En vertu de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 juillet 2025, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le 11 juillet 2025 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : BALAS Max, BALLENGHIEN Xavier, BET Patrick, FALCETO Christian, LEFEBVRE Hervé, LONGO Gaëtan, SCUDELLARO Alain et SILHERES Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. Max BALAS

N° de délibération	Nomenclature acte	Objet	Vote
2025_C09	5.2	Approbation du Compte-Rendu du Comité Syndical du 19 mars 2025	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
2025_C10	6.4	Modification du siège et des statuts du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
2025_C11	4.2	Prolongation du contrat de projet du géomaticien pour mener à bien un projet identifié (emploi non permanent – agent contractuel)	ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président

Hervé LEFEBVRE

Le secrétaire de séance

Max BALAS

Affiché et publié le 16 juillet 2025